PAROISSE SAINT-JEAN
23 rue Jean Moulin
18000 BOURGES
☎ : 02 34 64 55 87
Courriel : paroissesaintjean@neuf.fr
Site Internet : Paroisse Saint-Jean à Bourges

COLLECTE PAROISSIALE 2022

Information sur les comptes 2021 (cf. graphiques de la page 2)

L'exercice comptable 2021 est déficitaire de 2 334 €.

Les dépenses d'un montant de 50 558 € ont progressé de 3332 € du fait essentiellement des frais de chauffage (prix garantis, mais plus de messes et d'activités qu'en 2020).

Les recettes d'un montant de 48 224 € progressent de 1 439 € du fait de la collecte paroissiale et de dons.

Information sur le budget prévisionnel 2022

Du fait des travaux de rénovation de la chapelle Notre-Dame de la Paix (11 050 €) et sur la base des données comptables au 30 septembre, le résultat prévisionnel de l'exercice 2022 devrait être déficitaire d'environ 8 500 €

Votre soutien financier reste donc indispensable pour limiter le déficit de l'année 2022.

Merci à tous ceux qui donnent aux quêtes paroissiales et à la collecte paroissiale annuelle. Et merci aussi à tous ceux qui donnent généreusement de leur temps au service de la paroisse pour l'aider à vivre et à assumer sa mission d'annonce de la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu pour tous les hommes.

Eric Récopé, Michel Franco, administrateur de la paroisse et les membres du Conseil Économique Paroissial (CEP)

✂

BULLETIN DE PARTICIPATION À LA COLLECTE PAROISSIALE 2022

À renvoyer à : Paroisse Saint-Jean – Collecte Paroissiale
23 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

Nom ..... Prénom .....

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune ..... Mail :.....

Montant de la participation versée : ☐ 40 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ 200 € ☐ ..... €

☐ par chèque à l'ordre de « Paroisse Saint-Jean » en date du : ...../...../.....

☐ en espèces

☐ par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement est disponible au presbytère

Vous bénéficierez d'un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu.
Les informations recueillies sont destinées à la paroisse Saint-Jean et enregistrées dans le fichier de la collecte paroissiale afin d'en faciliter le suivi. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en vous adressant au presbytère. Vous pouvez aussi, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des informations vous concernant.

DÉTAIL DES COMPTES 2021

Dépenses

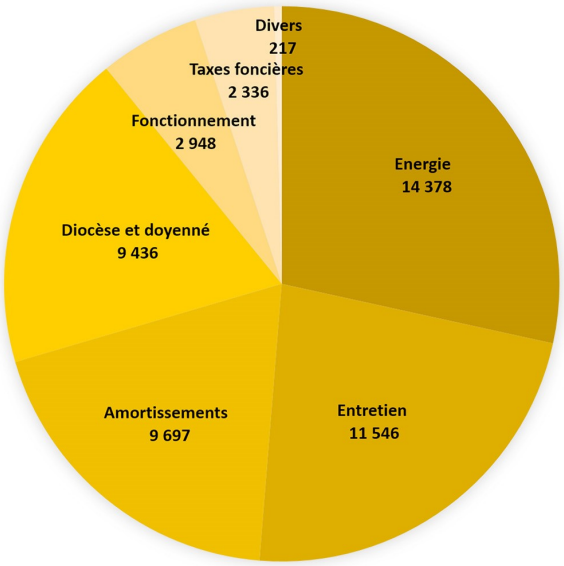

Recettes

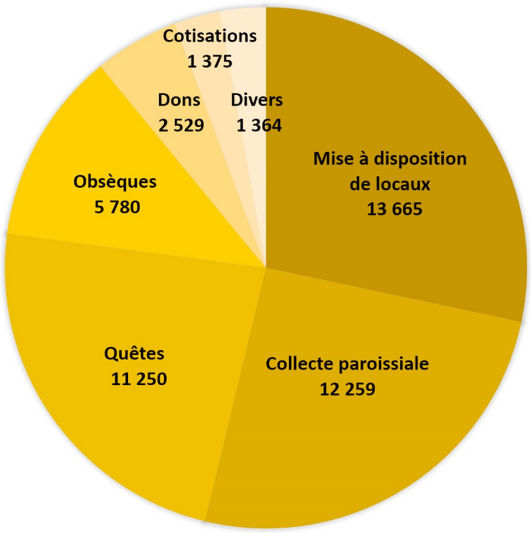

LA COLLECTE PAROISSIALE

La collecte est indispensable à la vie financière de la Paroisse. Comme toutes les autres paroisses du Diocèse de Bourges, celle de Saint-Jean fait appel une fois par an à la générosité des paroissiens, pratiquants ou non, pour lui permettre de continuer à transmettre la Bonne Nouvelle. Les dons restent intégralement à la paroisse. Les dons faits à l'occasion des célébrations ne suffisent pas à équilibrer le budget de la paroisse. La collecte représente ainsi 25 % des ressources annuelles.

En 2019, 88 familles ont donné 10.000 €.

En 2020, 86 familles ont donné 11 700 €

En 2021, 95 familles ont donné 12 260 €

LE DENIER DE L'EGLISE EST DIFFERENT DE LA COLLECTE PAROISSIALE

Le Denier de l'Église est appelé par le Diocèse (et non pas par la paroisse). Votre participation au Denier est versée directement au Diocèse qui s'en sert pour assurer le traitement des prêtres.

CHOISIR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Choisir le prélèvement automatique permet d'étaler le soutien financier tout au long de l'année grâce à des prélèvements mensuels ou trimestriels. Il facilite également la gestion de la paroisse grâce à des recettes financières régulières. Vous pouvez demander au presbytère une autorisation de prélèvement à remplir et à signer. Elle devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire.

FISCALITE SUR LES DONS AUX CULTES

Jusqu'au 31 décembre 2022, les dons aux cultes bénéficient de l'abattement exceptionnel de 75 % au lieu de 66 %, mais avec un plafond fixé à **554 €**.

INTENTIONS DE MESSE

Il est possible de demander à prier pour une intention particulière à l'occasion d'une messe : décès, naissance, difficultés d'une personne, remerciement... L'offrande financière sert à rémunérer les prêtres (le montant indicatif est fixé par le Diocèse à 18 €). Vous pouvez demander une intention de messe lors de la permanence au presbytère St-Jean le vendredi de 17 h à 19 h, ou par téléphone.